

Dispositions sur les tenues des joueurs du championnat du monde

a) Príncipe:

aa) Tous les joueurs participant à un championnat du monde doivent porter une tenue de match similaire.

b) Composition de la tenue de jeu

bb) Tous les joueurs d'une équipe nationale doivent porter une tenue uniforme:

a) maillot ou chemise (à manches courtes ou longues) avec le logo de la fédération ou du pays (en relief ou complètement fixées) ou inscription de la nation sur le plastron gauche.

b) un pantalon long de couleur et de forme similaires (des différences dans le nombre et la forme des poches, des plis froncés et des passants de ceinture sont tolérées. le type jean est exclu.

c) pour les athlètes féminines, une coupe de pantalon différente est autorisée, qui doit être d'une couleur similaire.

d) des chaussures qui n'endommagent pas la surface du terrain

cc) Les joueurs individuels sont autorisés à porter, par-dessus la tenue indiquée sous bb), a) la veste avec un logo ou une inscription, du même dessin et de la même couleur par formation.

dd) ces dispositions s'appliquent également aux arbitres.

ee) le non-respect des dispositions relatives à la composition de la tenue de jeu au début ou au cours des matchs entraîne l'exclusion du match des équipes non conformes.

ff) Le chef de délégation et le technicien sont autorisés à se présenter en civil avec l'insigne de la nation.

c) Publicité sur les uniformes

aa) La publicité sur les uniformes est autorisée mais limitée à cinq sponsors. Elle doit cependant être apolitique, non confessionnelle et respecter les principes éthiques et moraux...

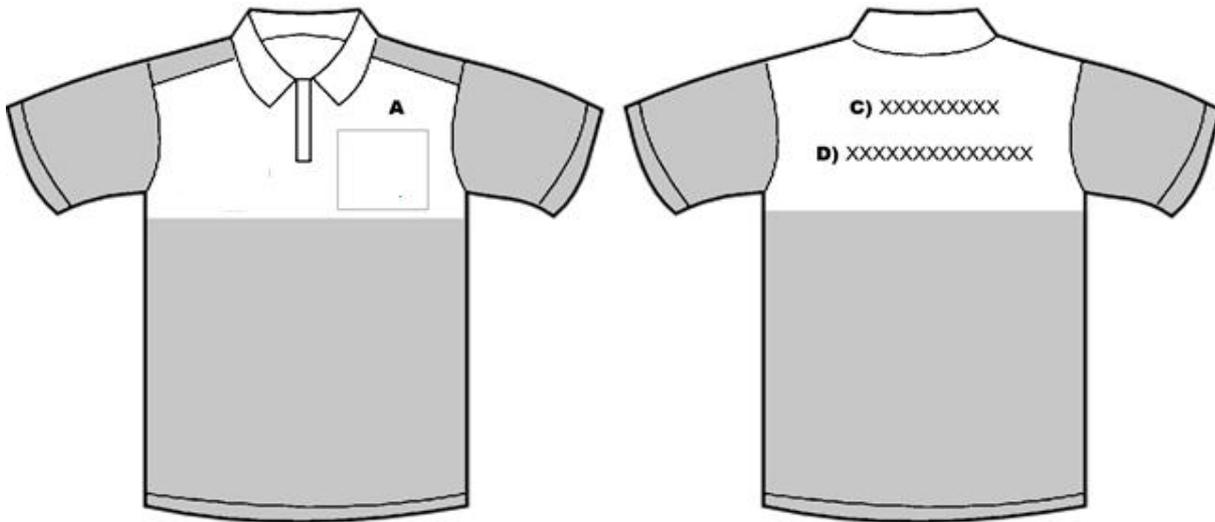
bb) Même sur les maillots, les chemises et les vestes comportant une inscription publicitaire, le logo ou le nom de la nation doit figurer sur le plastron gauche.

- cc) Les inscriptions publicitaires peuvent être apposées sur n'importe quelle partie de la tenue, à condition qu'elles soient identiques pour chaque athlète.
- dd) La publicité n'est autorisée que sur les pantalons, dans les bandes latérales, qui doivent avoir une largeur maximale de 8 cm.

Le marquage n'est pas considéré comme un parrainage.

Front

Rétro



- A** Logo de la nation: nom ou logo de la nation.
- C** Nom du pays en lettres capitales ne dépassant pas 6 cm.
- D** Facultatif: nom de famille de l'athlète

Espace sponsors

Nous remercions Jean Yves Perronnet de la Fédération française pour la traduction.

Cette traduction a été produite et distribuée pour faciliter la compréhension et l'application du contenu. Il est entendu que le texte anglais reste la seule référence pour toute interprétation et/ou jugement.

09.09.2024